



**SAUVEZ DES VIES,
VENEZ DONNER VOTRE SANG :**

Salle St Bruno

9, rue St Bruno - Paris 18^e

(M) La Chapelle (à côté de l'église St Bernard)

**jeudi 6 décembre
de 14h à 19h**

POUR UN 1^{ER} DON ;

- Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité : passeport, carte d'identité, carte de séjour, etc.
- Ne pas être à jeun.



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR
DONNEZ VOTRE SANG !



dondesang.efs.sante.fr

0 800 109 900 Service & appel
gratuits

**1 million de personnes sont soignées,
chaque année en France, grâce au don de sang.**

Les 4 étapes pour donner son sang

La durée totale de ces étapes est d'environ une heure.

Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de bien boire avant et après le don.



Vous êtes accueilli(e) par un(e) secrétaire et remplissez un questionnaire



Vous passez un entretien préalable au don afin de déterminer votre aptitude au don



Le prélèvement dure de 7 à 10 min et permet de prélever entre 420 et 480 ml de sang



Après votre don, une collation vous est offerte

Qui peut donner son sang ?

- Toutes les personnes en bonne santé, quelle que soit leur origine géographique, âgées de 18 à 70 ans (limité à 65 ans pour un 1^{er} don), pesant plus de 50 kg et ayant un taux d'hémoglobine suffisant.

Pour un 1^{er} don, quelle que soit la nationalité de la personne, il est obligatoire de présenter une pièce d'identité avec photo (passeport, carte d'identité, carte de séjour, etc.), ce qui permet une parfaite traçabilité.

Il faut respecter un délai minimum de 8 semaines entre 2 dons de sang.

Parfois, il faut respecter un délai avant de pouvoir donner :

- 1 jour après un soin dentaire (carie) ou un détartrage
- 7 jours après la fin d'un traitement par antibiotiques, une extraction dentaire ou une pose de couronne
- 14 jours après l'arrêt des symptômes d'un épisode infectieux
- 4 mois après une intervention chirurgicale avec hospitalisation de plus de 24h
- 4 mois après un piercing, un tatouage
- 4 mois après un voyage dans un pays où sévit le paludisme (malaria) ou d'autres parasitoses comme la maladie de Chagas
- Pas plus d'un partenaire sexuel dans les 4 derniers mois précédant le don
- Pas pendant la grossesse et respecter un délai de 6 mois après l'accouchement

Par précaution, vous ne pouvez pas donner si :

- Vous avez bénéficié d'une transfusion sanguine ou d'un don d'organe.
- Vous avez séjourné au Royaume-Uni, plus d'un an cumulé, entre 1980 et 1996.
- Vous avez utilisé de la drogue par voie intraveineuse.

➡ Évaluez votre aptitude au don en vous connectant sur notre site dondesang.efs.sante.fr rubrique « **Puis-je donner mon sang ?** »

Attention, les résultats du test ne remplacent pas l'entretien préalable au don.

